

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 juin 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2018-04-04 - INTERCOMMUNALITE (5.7) – COMPETENCE FACULTATIVE
INCENDIE ET SECOURS : RESTITUTION PARTIELLE AUX COMMUNES**

DATE DE CONVOCATION : 18 JUIN 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	Yvan TARDY, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Elisabeth POIRSON ayant la suppléance de Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, , Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Alain BLUEM ayant la suppléance d’André MAGNIER, Michèle PILOT (à compter de la 2018.04.19bis), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT jusqu’à la 2018.04.19), Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à la 2018.04.38), Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Jean-François SEGALT, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT, Patrick MOUROLIN ayant la suppléance de Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Alde HARMAND (à compter de la 2018.04.07), Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Olivier HEYOB ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Fabrice DE SANTIS, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Gérard HOWALD, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de Lucette LALEVEE, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT ayant la procuration de Jean-Robert GORCE, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN ayant la procuration de Patrick THIERY, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (à compter de la 2018.04.08), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Claude MANET, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, André MAGNIER, Michel NOISETTE, Patrick THIERY, François MANSION, Jean-François MATTE, Lydie LEPIOUFF, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018-04-19 : 11 procurations. De la 2018-04-19b à la fin : 10 procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Mustapha ADRAYNI
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018-04-06 : 53 présents. A la 2018-04-07 : 54 présents. De la 2018-04-08 à la 2018-04-19 : 55 présents. De la 2018-04-19bis à la 2018-04-37 : 56 présents. De la 2018-04-38 à la fin : 55 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018-04-06 : 64 votants. Pour la 2018-04-07 : 65 votants. De la 2018-04-08 à la 2018-04-37 : 66 votants. De la 2018-04-38 à la fin : 65 votants.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2018

Application agréée E-legalite.com

A la suite d'une fusion et dans le cadre de l'harmonisation des compétences devant s'opérer sur le territoire fusionné, une communauté de communes dispose d'un délai de 2 ans pour restituer, le cas échéant, une ou plusieurs compétences facultatives aux communes. Cette restitution peut être totale ou partielle.

La Communauté de communes Terres Toulaises exerce la compétence facultative « Incendie et secours » qui comporte aujourd'hui 2 volets :

- Le versement du contingent incendie afférent
- Sur le périmètre de l'ex-CC2H, l'entretien des bornes incendie.

NB : les opérations de vérification des bornes incendie mutualisées à l'échelle de la CC2T ne figurent pas parmi les compétences de la communauté, car cela reste une compétence des Maires, dont les modalités de mise en œuvre se sont réalisées dans un souci de mutualisation.

L'entretien des bornes incendie, exercé sur une seule partie du territoire de la CC2T, doit faire l'objet d'un choix d'harmonisation avant le 31 décembre 2018 (délai de 2 ans près la fusion) : soit l'étendre à tout le périmètre, soit le restituer aux communes.

Compte tenu de l'étendue du territoire composé de 42 communes et de la responsabilité des Maires en matière de défense extérieure contre l'incendie, le Bureau communautaire a proposé que cette compétence soit restituée aux communes de l'ex-CC2H. Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des Maires du 14 juin 2018, étant précisé qu'une solution de mutualisation sera recherchée.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sera sollicitée pour calculer l'attribution de compensation résultant de cette restitution aux communes.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-41-3 III,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant sur les compétences de la Communauté de communes Terres Toulaises,

Vu l'avis de la commission des Maires du 14 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De restituer aux communes de l'ex-CC2H la partie « entretien des bornes incendie » de la compétence facultative « Incendie et secours »,**
- **De valider la rédaction de la compétence facultative « Incendie et secours » suivante :**
« Versement du contingent incendie afférent. »

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX